



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-340**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246913-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame MEGGIATO Perrine, Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le domaine du Grand Saint-Jean à Aix-en-Provence (Puyricard), qui a appartenu, au XVI^{ème} siècle, à François d'Estienne de Saint-Jean, président du Parlement de Provence, est aujourd'hui propriété de la Ville, après un legs de la famille d'Estienne de Saint-Jean au siècle dernier. Il est inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 13 octobre 1975. Ce domaine comprend un ensemble de bâtiments (château du XVI^e siècle, chapelle du XI^{ème} siècle, ferme et bergerie), des jardins, un parc et des bassins.

En 2012 est créé le fonds de dotation Estienne de Saint-Jean, par le petit-neveu des donateurs et son épouse, avec pour vocation d'œuvrer au rayonnement et à la mise en valeur du domaine. En 2014, le fonds participe ainsi au financement d'une statue du jardin représentant la figure d'Adam, qui ornaît la fontaine du même nom située en contrebas de la terrasse du château.

Cette première contribution connaît aujourd'hui un prolongement avec la proposition d'un mécénat pour la restauration du tableau du maître-autel de la chapelle du château, représentant un Baptême du Christ datant du XVII^{ème} siècle dont l'auteur est anonyme.

Ce tableau, très dégradé à la suite d'une conservation dans de mauvaises conditions climatiques, fait l'objet d'une importante opération de restauration pour un montant total de 50 757,60 euros TTC. Cette opération est financée à hauteur de 40 % par l'État et de 25 %

par le Conseil Départemental. Le fonds de dotation propose d'apporter sa contribution à hauteur de 5 000 euros.

Grâce à cette opération, c'est un élément majeur du décor de la chapelle du domaine qui sera sauvegardé.

La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier de l'opération.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2023-340 - MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN
POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL
DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00